



Aux parents des élèves concernés

Lausanne, juillet 2022

Elèves de 8P à 11S et RAC du collège de St-Roch (EPS Villamont)

## **Inscription aux repas chauds à l'Espace d'accueil de St-Roch**

**Année scolaire 2022-2023**

Madame, Monsieur,

Le lundi 22 août prochain, votre enfant va poursuivre sa scolarité au collège de St-Roch.

Afin de faciliter votre organisation durant la pause de midi, un accueil est proposé à l'Espace d'accueil de St-Roch, situé à côté du collège (rue St-Roch 9).

Les élèves peuvent s'y rendre les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** pour consommer un repas chaud et équilibré (uniquement sur inscription au moyen du bulletin ci-joint) ou pour pique-niquer.

Des animatrices et des animateurs parascolaires sont présents pour accueillir les élèves et veiller au bon déroulement du repas, avec des activités selon les envies des élèves.

### **Inscription aux repas chauds**

Le prix unitaire du repas est de CHF 8.-. Si vous souhaitez commander des repas chauds pour votre enfant, il est nécessaire de l'inscrire au moyen du bulletin d'inscription annexé. Les repas commandés sont directement facturés aux parents.

### ***Périodes de facturation des repas***

L'année scolaire sera découpée en cinq périodes (entre les vacances scolaires). Les parents recevront une facture à la fin de chaque période, à partir de la date d'inscription enregistrée.

Période 1 : du lundi 22 août au vendredi 14 octobre 2022 (8 semaines)

Période 2 : du lundi 31 octobre au vendredi 23 décembre 2022 (8 semaines)

Période 3 : du lundi 9 janvier au vendredi 10 février 2023 (5 semaines)

Période 4 : du lundi 20 février au jeudi 6 avril 2023 (7 semaines)

Période 5 : du lundi 24 avril au jeudi 29 juin 2023 (10 semaines)

**Les inscriptions restent valables jusqu'à la fin de l'année scolaire.** Les désinscriptions sont possibles uniquement par courriel ou par courrier écrit des parents, **au moins 10 jours avant la période suivante.**



## **Absences**

Les repas non consommés sont facturés, excepté sur présentation d'un certificat médical, à partir du 4<sup>e</sup> jour d'absence consécutif. S'ils sont annoncés par les parents 24 heures à l'avance, les congés, journées à l'extérieur ou camps organisés par l'école ne seront pas pris en compte dans la facturation. Les vacances et jours fériés officiels ne sont pas facturés.

## **Subventionnement**

Une aide financière peut être demandée au Service des écoles et du parascolaire (Mme C. Nicoud, tél. 021 315 64 21) ou en téléchargeant le formulaire sur la page Internet [www.lausanne.ch/refectoires](http://www.lausanne.ch/refectoires). Une fois acceptée, elle sera directement déduite de la facture.

## **Régime alimentaire**

Il est possible de s'inscrire pour des repas uniquement végétariens ou des repas sans porc. Cependant, l'enfant gère seul le suivi de son régime alimentaire (allergies, etc.).

## **Menus**

Les menus de la semaine sont disponibles sur la page Internet [www.lausanne.ch/menus](http://www.lausanne.ch/menus).

## **Règles générales au réfectoire**

- Les directives de l'OFSP restent en vigueur comme dans les classes : chaque élève est tenu de se laver soigneusement les mains au moment d'entrer dans le réfectoire.
- Les élèves collaborent au maintien de la propreté des lieux en laissant leur place libre de tout déchet et participent à la remise en ordre de l'espace mis à disposition : matériel, tables, chaises, vaisselle, etc.
- Les boissons sucrées ne sont pas autorisées. L'usage des téléphones portables est réglementé.
- Pendant la pause de midi, les enfants restent sous la responsabilité des parents.

## **Comportement – attitude générale**

- Les élèves ont une attitude correcte et respectueuse, aussi bien envers les adultes qu'envers leurs camarades.
- Ils/elles s'abstiennent de tout acte de violence physique et ou verbale.
- Chaque élève doit respecter le règlement interne de l'établissement et du réfectoire.

**Tout élève qui ne respecte pas les règles ci-dessus risque un avertissement, voire une exclusion qui sera communiquée aux parents et à la direction d'établissement.**

Fabienne De Pietro  
Adjointe administrative



Elèves de 9S, 10S, 11S et RAC du collège de St-Roch (EPS Villamont)

## Bulletin d'inscription pour les repas chauds

*A renvoyer jusqu'au 16 août 2022*

par courriel à : [SEPparascolaire@lausanne.ch](mailto:SEPparascolaire@lausanne.ch)

ou par courrier postal à : Service des écoles et du parascolaire,  
secteur parascolaire 7-11, Place Chauderon 9, CP 5032, 1002 Lausanne

Par le présent bulletin, j'inscris mon enfant aux repas de midi au réfectoire, les jours suivants :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Mon enfant choisit :

des repas végétariens

des repas sans porc

### ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

### ADRESSE DE FACTURATION

Rapport à l'enfant

Mère  Père  Autre : .....

Nom

Prénom

privé

mobile

Adresse

NPA - Ville

@ adresse électronique

**Par ma signature, j'ai pris connaissance de l'organisation des repas chauds au collège de St-Roch à la rentrée scolaire 2022 et accepte les conditions administratives et financières.**

Date : \_\_\_\_\_

Signature d'un-e responsable légal-e : \_\_\_\_\_

